



LE SGC :

C'EST PAS « OUF... » C'EST « PLOUF ! »

On pourrait vous parler de CAP 2022, des circulaires de juillet 2018, du décret sur les directions départementales interministérielles (DDI) d'août 2020, et vous gaver de notions juridiques et administratives. Bon, la CGT connaît les textes et l'administration. Mais on connaît aussi l'histoire. Et pour comprendre vraiment en quoi la création des secrétariats généraux communs (SGC) n'est pas « une réforme de plus », on est obligés de rappeler le poids de l'histoire.

A une époque, en France il y avait seulement cinq ministères : l'intérieur, la justice, les affaires étrangères, les finances et la défense.

A une époque, encore plus récente, le ministère de l'intérieur (MI) s'occupait exclusivement de l'application des réglementations, de la police administrative ou nationale ; le ministère de l'équipement s'occupait exclusivement des ouvrages, des voies, des ponts ; le ministère du travail, celui des affaires sociales etc, chacun exclusivement de leurs missions, et chacun disposait de ses propres moyens pour fonctionner.

Comme la CGT Intérieur l'a déjà entendu de la part de membres du corps préfectoral, le MI regrette l'époque d'avant où ces services de l'Etat étaient de simples petits bureaux de préfecture. Ce système, le MI veut remettre la main dessus, remettre la main sur toutes ces administrations qui lui ont échappé au fil du temps. Certains membres du corps préfectoral vont jusqu'à demander le retour à cinq ministères, comme sous l'Ancien Régime. On ne vous ment pas en vous racontant ça.



Et le SGC là-dedans ? Ca change quoi pour les agents ?

Avec la création des SGC*, on passe d'une administration verticale à une administration horizontale. Hein, ouais, et alors ? Et alors, ce qui va arriver avec le SGC, c'est l'accélération vitesse grand V de la diminution des effectifs. Or, ce sont les missions qui font les emplois. Si les missions disparaissent, bim, il n'y a plus d'emplois.

C'est ce qui s'est déjà passé il y a dix ans quand il n'y a plus eu assez d'agents pour exercer les missions en préfectures et les services déconcentrés. L'État a alors fusionné les administrations. Ainsi sont nées les DDI. Puis, comme les DDI n'ont maintenant plus assez d'effectifs pour s'administrer elles-mêmes (idem pour les DDFIP et les préfectures qui subissent également l'écroulement au même rythme), eh bien l'État se dote d'un nouveau service territorial : le SGC.

Car il faut bien comprendre que **le SGC n'est pas un service de préfecture. Le SGC, c'est un nouveau service de l'État, relevant du MI.**

Demain, ce seront beaucoup d'autres missions de l'État qui relèveront du MI, voire l'intégralité. C'est la volonté du MI, ce dont le MI ne se cache pas.

Le SGC c'est le regroupement des missions « support » : numérique, ressources humaines, pilotage budgétaire, logistique, courrier, automobile, standard, achats publics, pôle juridique... Beaucoup de ces missions seront privatisées, à court-moyen terme. Des agents se verront alors proposer des postes dans une autre région, une rupture conventionnelle... Bref, rejoindre un SGC, c'est peut-être vu comme un ouf de soulagement pour les agents sur le moment, mais en fait c'est plutôt un plouf pour leur devenir, leurs missions, leur emploi.

Le SGC, c'est le cheval du Troie du MI pour ensuite prendre la main sur les missions des services de l'État. Parce qu'une fois que le MI gèrera directement les crédits (cf. fusion des BOP), il aura la main sur l'ensemble des missions et sur les affectation des agents, vu qu'il n'y a plus de CAP de mobilité. Et il y aura des recrutements hors statuts de manière massive (cf. fiches de poste déjà diffusées par le MI pour les SGC).

Si chaque agent pourra conserver son origine ministérielle pendant un temps, ensuite, vu qu'il est soumis à l'autorité du préfet et que le budget est celui du MI, c'est le MI qui choisira. Parce que celui qui paye, c'est celui qui a le pouvoir. Et avec le décret indiquant que les DDI sont désormais des services du MI, les DDI ne seront plus que des directions intégrées de préfecture.



Une fois, qu'on a dit tout ça, que faire ?

On est la CGT, et on est là pour se battre. On n'est jamais fataliste ou résigné. On lutte.

La CGT, c'est le syndicat de la fiche de paye.

Et pour avoir une fiche de paye, il faut avoir un emploi. Alors oui, la CGT mène la bataille pour l'emploi. Oui, la CGT mène la bataille pour l'augmentation des salaires.

Plus que jamais, la CGT est l'outil syndical dont doivent s'emparer les agents pour défendre leurs droits. La CGT Intérieur a défendu les droits des agents pendant le confinement. La CGT Intérieur a crié au scandale contre le vol de jours de congés et de RTT. Des victoires ont été arrachées.



Et pendant ce temps, savez-vous que le MI ouvre la possibilité de passer les plages de travail pour les agents du MI en administration centrale et en préfecture entre 06h00 et 22h00 ? Qu'en pensez-vous ? Les agents, avec la CGT, doivent s'emparer de ce sujets, comme celui des SGC, du télétravail etc. La CGT Intérieur se bat et revendique l'alignement par le haut des RI, des régimes indemnitaires, de l'action sociale, pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes etc. La CGT porte de très nombreuses propositions.

Il est urgent d'agir, ensemble. Car l'enjeu de la mainmise du MI sur tout l'Etat, c'est un enjeu politique, citoyen, démocratique, de libertés collectives et individuelles.

*Pour approfondir, une note CGT sur le SGC est disponible sur le site <http://uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr>

Syndiquez-vous CGT !